

IICA/CE/Res.371(XXII-O/02)
2 et 3 octobre 2002
Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 371

RAPPORT ANNUEL 2001

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Vingt-deuxième réunion ordinaire,

VU :

Le document « Rapport annuel 2001 de l'IICA »,

CONSIDÉRANT :

Que l'article 4.f du Règlement intérieur du Comité exécutif demande au Comité d'analyser le rapport annuel sur les activités réalisées par la Direction générale;

Que la Direction générale a élaboré et publié le rapport annuel 2001 de l'IICA, en tenant compte des recommandations formulées par le Conseil interaméricain de l'agriculture (« le Conseil ») lors de sa Sixième réunion ordinaire, et des dispositions de la résolution n° IICA/CE/Res.307(XVIII/O/98) de la Dix-huitième réunion ordinaire du Comité exécutif, en rapport avec la teneur et le format de ce rapport;

Que, en conséquence, le rapport est centré sur les principaux aspects techniques, programmatiques et financiers, et qu'il ne présente pas d'information détaillée sur les projets et les accords, les conventions et les contrats hors quote-part, compte tenu du fait que cette information est diffusée sur le site Web de l'Institut,

DÉCIDE :

D'approuver le « Rapport annuel 2001 de l'IICA ».